



Avelin Gavrelle : Les premières maisons rachetées à Leforest

04.02.2020

Dans le cadre du projet de reconstruction de la ligne à 400 000 volts Avelin Gavrelle, 3 propriétaires ont choisi de céder leur maison à RTE dans la rue Casimir Beugnet sur la commune de Leforest (Pas-de-Calais).

En accord avec la mairie, les 3 maisons désormais inoccupées vont ainsi être détruites et des travaux vont être entrepris pour réaliser des aménagements paysagers afin d'embellir l'entrée de la ville (croquis ci-dessous). Ils permettront également d'améliorer l'insertion visuelle de la ligne.

Une zone humide* sera également créée sur 6 500 m² dans le cadre des mesures compensatoires du projet.



Ces démolitions commenceront le lundi 3 février. Des panneaux seront installés sur l'espace chantier afin de présenter le devenir de ces terrains.

Pour rappel, après 8 ans de concertation, les travaux de la reconstruction de la ligne 400 000 volts entre Avelin et Gavrelle ont commencé en novembre 2019.

Dans ce cadre, nous mettons tout en œuvre pour minimiser l'impact visuel des lignes électriques pour les riverains. Cette ligne électrique est reconstruite en l'éloignant au maximum des habitations.

Cependant, lorsque cela n'a pas été possible, nous proposons plusieurs solutions aux riverains, selon la distance de leur habitat par rapport à la ligne, pour apporter la meilleure réponse à leur situation :

- Le rachat de maison : 38 maisons seront situées à moins de 100 mètres de la future ligne, RTE propose aux propriétaires le rachat de celles-ci. Il s'agit d'une demande de Madame la Ministre. L'évaluation de la maison est réalisée par le Service des Domaines.

- Le préjudice visuel : pour tous les autres riverains de la ligne, et pour ceux qui ne souhaitent pas vendre leur habitation à RTE, ceux-ci ont pu demander à être indemnisés d'un éventuel préjudice visuel. L'indemnité est évaluée par une commission indépendante présidée par une magistrate de l'ordre administratif.

* Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année». (Art. L.211-1 du code de l'environnement).



Retrouvez toutes les informations concernant le projet [ici](#).

Vos contacts - Nord

Olivier THIERRY

Nord
Responsable communication

[P+33 \(0\)7 63 08 61 46](tel:+3330763086146)

Écrivez-nous

Julie HAUSPIE

Nord
Chargée de communication

[T+33 \(0\)3 20 22 67 44](tel:+3330320226744)

[P+33 \(0\)6 07 05 79 75](tel:+3330607057975)

Écrivez-nous

Anaïs THEVENET

Nord
Chargée de communication



T+33 (0)3 20 22 69 73

P+33 (0)7 62 20 08 49

Écrivez-nous